



## Association des AMAP du Nord Pas-de-Calais

### Rapport financier 2018



# RAPPORT FINANCIER 2018 AMAP5962

Globalement, l'année 2018 s'est déroulée convenablement sans incidents. Notre situation financière est saine : les comptes sont à l'équilibre en fin d'année avec un excédent de résultat de l'ordre de 12793€.

## Recettes de l'association

Les subventions des collectivités territoriales partenaires constituent l'essentiel de nos ressources.

**Au titre de 2017**, les subventions ont été soldées et nous avons reçu :

- en janvier 2018, la totalité de la subvention du département du Pas de Calais à savoir 5130€
- en juin 2018, le solde de la subvention de la MEL à savoir 3600€
- en août 2018, le solde de la subvention de la Région à savoir 15 483.70€.

**Concernant 2018**,

- La Métropole Européenne de Lille nous a accordé son soutien à hauteur de 18 000€ (un peu moins de 25% de notre budget) et nous a versé 80% de sa subvention (14 400€) sur le premier semestre, ce qui nous permet d'être plus serein concernant la gestion de la trésorerie de l'année en cours. Les 20% restants seront versés courant le premier semestre 2019.
- Les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui ont une politique volontariste en faveur du « Manger sain et local », de l'alimentation durable, nous ont versé la totalité des subventions accordées en septembre 2018, soit respectivement 7200€ et 5130€.
- La Région a prévu de nous subventionner au plus à 50% de notre budget, à la dépense acquittée. Nous avons ainsi reçu en novembre 2018 un premier acompte de 16 837.38€ et en janvier 2019 un second acompte de 7403,29 €. Cependant le fait que la Région nous informe tardivement de son accord sur le montant de la subvention accordée (en juin pour 2018), ne nous facilite pas le financement de nos actions et projets. Le montant final de la subvention accordée peut également être revu au regard des dépenses réellement acquittées.

C'est pourquoi nous essayons de nous constituer un fonds de roulement afin d'éviter de possibles découverts ou retards de paiement, grâce à deux prêts : un de 50 000€ auprès de Pas-de-Calais actif, d'une durée de 60 mois sans intérêt remboursable en 4 versements de 1250€ et un autre de 50 000€ auprès de la Nef, d'une durée de 60 mois et qui est remboursé mensuellement (traite : 91.63€). Au 31 décembre 2018, Amap 5962 doit donc encore 3750€ à Pas de Calais Actif et 2451.60€ à la NEF.

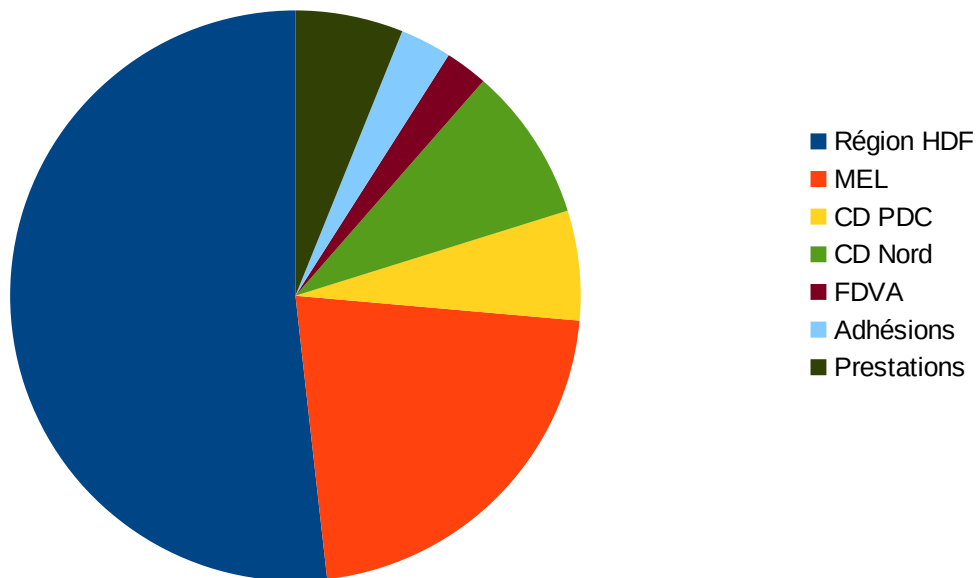
- Nous avons enfin reçu une subvention exceptionnelle de 2000€ au titre d'un FDVA Fonctionnement-Innovation. La réserve parlementaire a été supprimée, et l'argent a été reversé au Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA). Jusqu'à présent, le FDVA finançait la formation des bénévoles. Un nouvel appel à projet a été lancé en 2018 avec deux axes possibles : 1. Fonctionnement 2. Innovation des associations.

La 2ème source de revenus de l'association est représentée par la vente de services ou de produits (vente de la BD Amapien.ne pourquoi pas moi ? travail pour le projet d'accessibilité de paniers bio..). Ce projet est un projet porté

en commun par l'association Bio en Hauts de France (association née de la fusion entre ex Gabnor et l'ex ABP), le réseau des Anges jardins, proche des Jardins de Cocagne, par La Famapp et Amap5962.

Les cotisations des adhérents (Amap et Paysans en AMAP) sont la 3ème source de revenus de l'association.

Ressources de l'association 2018



<b>Région HDF</b>	<b>42700</b>
<b>MEL</b>	<b>18000</b>
<b>CD PDC</b>	<b>5130</b>
<b>CD Nord</b>	<b>7200</b>
<b>FDVA</b>	<b>2000</b>
<b>Adhésions</b>	<b>2402</b>
<b>Prestations</b>	<b>5039</b>

## Charges de l'association

Le poste de dépenses le plus important de l'association reste comme les années précédentes les **charges de personnel** (salaires, cotisations URSSAF, frais de déplacements, formation professionnelle, prime d'assurance pour le véhicule de la salariée ...). Et cette année, ces dépenses ont été un peu plus importantes.

Notre salariée a été absente pour cause de congé maternité. Elle a été remplacée pendant 5 mois par une personne, embauchée en CDD avec, pour l'association, une dépense supplémentaire surtout due au versement de la prime de précarité en fin de contrat.

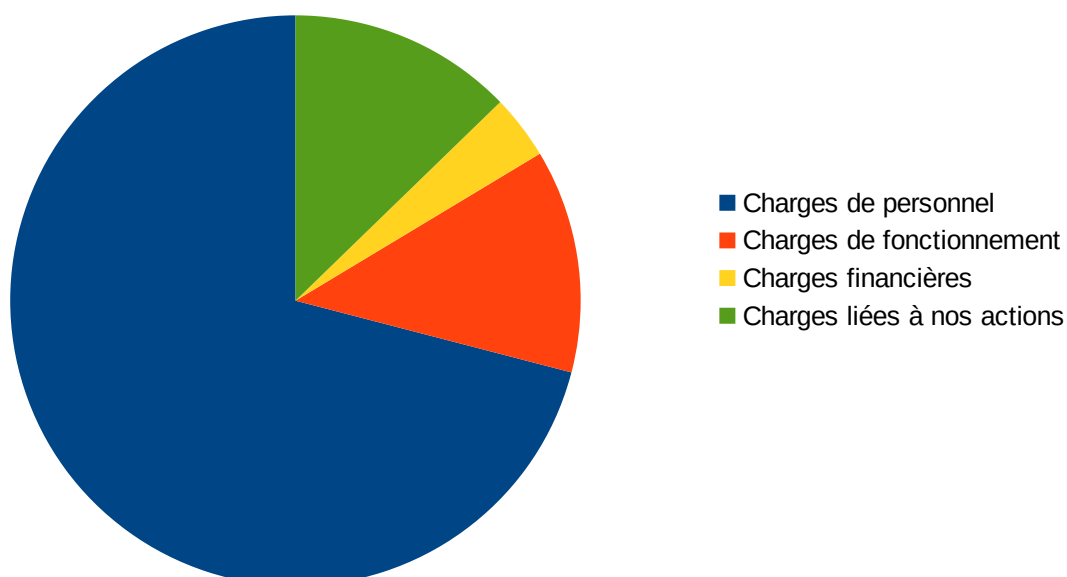
De plus, en fin d'année, nous avons partagé avec la FAMAPP le coût de l'embauche en novembre et décembre d'une autre salariée dont l'aide a été nécessaire pour finaliser la fusion de nos associations.

Nos **charges de fonctionnement** (location d'un bureau, charges locatives : EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique, honoraires de l'expert-comptable, ...) sont maîtrisées et réduites du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les autres associations partenaires de la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy, siège de notre association.

Enfin **nos charges financières** (services bancaires, frais liés aux emprunts) et les **charges liées à nos actions** (impressions, frais postaux, achats de marchandises et de fournitures administratives, frais liés aux 4 missions du réseau, frais de déplacements liés aux missions des administrateurs ...).

En 2018, nous avons dû faire face à des dépenses exceptionnelles liées à la fusion avec la FAMAPP et à la création de la nouvelle entité Réseau des AMAP Hauts de France. Ce sont les réunions et rencontres interCA de préparation de la fusion, la création du site Web, la création d'une nouvelle identité visuelle, la publication d'une annonce légale du projet de fusion, l'organisation de l'Assemblée Générale de fusion, ...

Charges de l'association 2018



Charges de personnel	42270
Charges de fonctionnement	7547
Charges financières	2166
Charges liées à nos actions	7598